

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 JUIN 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le onze du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 1^{er} juin 2021, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-François ALBESPY, Maire**.

Étaient présents : Monsieur Jean-François ALBESPY, Monsieur Laurent MOUSSET, Monsieur Christophe MONTOURCY, Monsieur Jean-Pierre MADAMOUR, Monsieur Pierre ALBESPY, Madame Coline ROUQUET, Madame Claudine RICROS, Monsieur Nicolas MALPEL.

Était excusées : Madame Bernadette LAVIGNE, Madame Marion PERRIER.

Était absent : néant

Monsieur Nicolas MALPEL a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, Monsieur le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR :

- Acquisition Roussy : prise en charge des frais d'actes
- Accompagnement ADEFPAT – projet de Roussy
- RNR Les coteaux du Fel – Adhésion de la commune
- Service eau potable : clôture du budget 2021
- Organisation des élections
- Information diverses :



2021-04-01 : Proposition d'achat propriété Guy à Roussy annule et remplace la délibération 2021-01-01

Monsieur le Maire fait état de la proposition conjointe des domaines et des indivisaires pour l'achat de la propriété Guy à Roussy.

Le montant proposé est de 40 000€. Il comprend la totalité de la propriété à savoir les parcelles suivantes :

A609, A589, A590, A609, A610, A614, A618, A619, A1012, A1014, A1015, A1598, A1599, B368, B375.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition d'achat de la propriété Guy pour un montant de 40 000€, et la prise en charge des frais de l'acte par la commune. Monsieur le Maire est chargé d'effectuer toutes les démarches liées à cette acquisition foncière.



2021-04-02 : accompagnement ADEFPAT – projet de Roussy

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa dernière réunion le conseil municipal avait décidé de demander l'accompagnement de l'ADEFPAT pour le projet de Roussy.

1- Ce projet s'inscrit dans les compétences communales. Le conseil municipal décide de mandater un groupe projet chargé d'élaborer des propositions. Afin de faciliter la production collective, le conseil municipal sollicite un accompagnement par la formation auprès de l'ADEFPAT.

2- Ce groupe remplit une mission d'intérêt général pour la commune :

Les membres du groupe projet sont chargés d'élaborer des propositions afin d'aider la commune à exercer ses compétences en partant des besoins des bénéficiaires ultimes du service d'intérêt général.

La seule compensation financière apportée aux membres du groupe projet est l'action de formation-développement mise en œuvre par l'Adefpat pour développer une compétence collective au sein du groupe projet

COMMUNE DU FEL CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 JUIN 2021

L'action de formation-développement est dimensionnée aux besoins de la mission suite à un travail réalisé conjointement entre l'Adefpat, la commune et le PETR du Haut Rouergue.

Du fait de cette mission d'intérêt général, cette aide par la formation n'est pas considérée comme une aide d'Etat pour chacun des acteurs économiques participant au groupe projet.

La contribution de la commune au financement de cette formation accompagnement est d'un montant correspondant :

- à 15% du coût global de l'accompagnement d'un montant estimé entre 10 000 et 15 000 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la contribution au financement de cette formation accompagnement établi à 15% du coût global de l'accompagnement estimé entre 10 000 et 15 000 euros.



2021-04-03 : Annulation de subvention au Lycée Georges Pompidou

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal une subvention de 80€ avait été allouée au Lycée Georges Pompidou dans le cadre de l'organisation d'un voyage scolaire des terminales à laquelle un élève domicilié sur la commune devait participer.

Le voyage ayant été annulé Monsieur le Maire propose d'annuler l'attribution de cette subvention.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler le versement de la subvention de 80€ allouée au Lycée Georges Pompidou



2021-04-04 : Réserve Naturelle Régionale : intégration de parcelles et de chemins ruraux dans le périmètre de la réserve.

La Réserve naturelle régionale « les coteaux du Fel », classée en février 2011, fait actuellement l'objet d'une amélioration de son périmètre avec l'inclusion de nouvelles parcelles. Le périmètre de 2011 s'étendait sur 77 ha et comprenait 7 propriétaires privés ainsi que la commune du Fel (pour des chemins ruraux). La progression actuelle du projet fait état d'environ 120 ha avec 10 propriétaires.

Monsieur le Maire rappelle les demandes faites par madame Leslie Campourcy, gestionnaire de la réserve au titre de la LPO lors de sa présentation du projet du nouveau périmètre de la Réserve Naturelle régionale « Les coteaux du Fel » à savoir :

l'inclusion de chemins ruraux et de deux parcelles A589 (partiellement) et A619 dans le nouveau périmètre de la Réserve naturelle régionale « Les coteaux du Fel ».

Il donne lecture aux conseillers de la future réglementation de la réserve, notamment que sur la zone dite « périphérique », la chasse ne sera pas règlementée et les motos ne seront pas interdites sur le chemin rural GRP Lo Camin d'Olt au titre de la réserve naturelle.

Les dites parcelles sont actuellement en cours d'acquisition par la commune.

La commune sera à nouveau consultée par les services de la Région afin de définitivement délibérer sur ces points à l'issue du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de rédiger une lettre d'intention pour l'inclusion de chemins ruraux et de deux parcelles en cours d'acquisition par la mairie du Fel dans le périmètre de la nouvelle Réserve naturelle régionale « les coteaux du Fel »

La mairie du Fel fera partie des propriétaires au sein de la Réserve, à travers des propriétés foncières et des chemins ruraux. Deux parcelles sont actuellement en cours d'acquisition

COMMUNE DU FEL CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 JUIN 2021

(A589 et A619) et seront, à terme, incluses dans le nouveau périmètre, en entier pour la 0619 et partiellement pour la 0589. Seront également classés en Réserve naturelle les chemins ruraux inclus dans le périmètre de la Réserve tel que figurant sur les cartes annexées.

Le Conseil municipal se déclare favorable à l'inscription des parcelles suivantes dans le périmètre de classement en Réserve Naturelle Régionale « les coteaux du Fel » (cf : Carte jointe) :

Commune	Lieu-dit	Référence cadastrale	Identifiant cadastral	Surface totale			Surface concernée		
				ha	a	ca	ha	a	ca
12140 Le Fel		A	0589	2	71	00	1	47	33
12140 Le Fel		A	0619		32	50		32	50

Le Conseil municipal reconnaît avoir reçu un exemplaire de la future réglementation et pris connaissance de son contenu.

Le conseil municipal s'engage à respecter les dispositions de ce règlement.



2021-04-05 : dissolution du budget annexe d'eau potable

Monsieur le Maire rappelle que suite au transfert du service d'adduction d'eau potable de la commune au SMAEP de la Viadène il convient de clore le budget annexe eau potable.

Vu l'arrêté préfectoral n° 12-2021-03-08-004 du 8 mars 2021 actant l'adhésion de la commune du Fel au SMAEP de la Viadène et le transfert de la compétence eau potable au 1^{er} avril 2021. La comptabilité n'a pu être arrêtée qu'au 7 mai 2021 pour rattacher à ce budget annexe les factures du service dont le fait générateur date d'avant le 1^{er} avril 2021 et/ou émise avant le 1^{er} avril 2021, de même que les recettes (redevables factures eau)

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- La dissolution du budget annexe d'eau potable au 1^{er} avril 2021.
- Les résultats d'exploitation et d'investissement seront transférés au SMAEP de la Viadène.
- Seuls les restes à recouvrer restent affectés au budget général de la commune du Fel.



2021-04-06 Gardiennage du camping : recrutement d'un agent contractuel non permanent pour accroissement saisonnier d'activité.

Monsieur le Maire fait état de la nécessité de recrutement d'un agent contractuel non permanent pour l'accroissement saisonnier d'activité lié à l'activité du camping municipal du 1^{er} juillet au 31 août 2021.

Il rappelle que cet emploi est un contrat saisonnier de 18 heures hebdomadaires rémunérées sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1 du grade d'adjoint technique et que la mission impartie pour ce poste comprend outre le gardiennage du camping, l'entretien des sanitaires et espaces publics liés au camping, la responsabilité de régisseur, l'entretien et l'arrosage des espaces verts de la commune, ainsi que l'entretien des toilettes publics à côté de la mairie.

Le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à recruter un agent contractuel non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité lié à l'ouverture du camping municipal.



COMMUNE DU FEL CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 JUIN 2021
2021-04-07 Contrat groupe d'Assurance des Risques Statutaires du 01/01/2022 au 31/12/2025

Le Maire expose :

La collectivité est adhérente au contrat d'assurance proposé par le CDG12 pour couvrir certains risques financiers découlant des règles statutaires en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accident imputable ou non au service. Ce contrat groupe à l'échelle départementale arrive à échéance au 31 décembre 2021.

Le CDG12 va procéder à une consultation conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au code de la commande publique.

Le conseil municipal à l'unanimité Décide :

Article 1^{er} : La Commune du Fel donne mandat au Centre de Gestion de l'AVEYRON pour se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation pour le risque statutaire à effet au 1^{er} janvier 2022. Le contrat groupe sera ouvert à adhésion facultative et la commune se réserve la faculté d'y adhérer.

Le contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident de service et maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, Maternité, Paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;

agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail et maladie professionnelles, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant, reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

Le contrat devra prendre effet au 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 4 ans et être géré sous le régime de la capitalisation.

Article 2 : La commune autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

Informations diverses :

- Tours de garde des élections départementales et régionales du dimanche 20 juin 2021

8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h
Jean-François ALBESPY				Coline ROUQUET			Jean-François ALBESPY		
Christophe MONTOURCY					Claudine RICROS				
Laurent MOUSSET			Nicolas MALPEL				Laurent MOUSSET		
Jean-Pierre MADAMOUR					Bernadette LAVIGNE				
Pierre ALBESPY					Marion PERRIER				

- Tours de garde des élections départementales et régionales du dimanche 27 juin 2021

8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h
Jean-Pierre MADAMOUR				Christophe MONTOURCY					
Coline ROUQUET					Claudine RICROS				
Nicolas MALPEL					Laurent MOUSSET				
Pierre ALBESPY					Bernadette LAVIGNE				
Jean-François ALBESPY					Marion PERRIER				

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clos la séance à 23 heures 30

TABLE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU 7 MAI 2021

COMMUNE DU FEL CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 JUIN 2021

2021-04-01 : Proposition d'achat propriété Guy à Roussy annule et remplace la délibération 2021-01-01

2021-04-02 : accompagnement ADEFPAT – projet de Roussy

2021-04-03 : Annulation de subvention au Lycée Georges Pompidou

2021-04-04 : Réserve Naturelle Régionale : intégration de parcelles et de chemins ruraux dans le périmètre de la réserve.

2021-04-05 : dissolution du budget annexe d'eau potable

2021-04-06 Gardiennage du camping : recrutement d'un agent contractuel non permanent pour accroissement saisonnier d'activité.

2021-04-07 Contrat groupe d'Assurance des Risques Statutaires du 01/01/2022 au 31/12/2025

Informations diverses :

Le Maire,
Monsieur Jean-François ALBESPY,

Le secrétaire de séance,
Monsieur Nicolas MALPEL

Le 1^{er} adjoint,
Monsieur Laurent MOUSSET

Le 2^{ième} adjoint,
Monsieur Christophe MONTOURCY

Monsieur Jean-Pierre MADAMOUR

Monsieur Pierre ALBESPY

Madame Coline ROUQUET

Madame Claudine RICROS